

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 mai 2022

Date de convocation du conseil municipal : 28 avril 2022

Présents : M. RINGUET, Maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. AFONSO, BARDET, Mme BARRAT, M. PINAUD.

Excusés : MM GIVERNAUD, JOFFRE

M. PINAUD a été désigné secrétaire de séance

Attribution des offres concernant le marché de travaux pour la transformation d'une grange en logement

les offres les mieux disantes suivantes ont été retenues

- lot 1 – maçonnerie – entreprise AUSSOURD : 119 897,16 € HT
- lot 2 – charpente bois – couverture tuiles – zinguerie – entreprise MARTINET : 39 781,75 € HT
- lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures – aucune offre
- lot 4 – doublages-cloisons-plafonds-isolation – entreprise GIRAUD : 22 663,49 € HT
- lot 5 – carrelage-faïence – entreprise DE MIRANDA : 8 884,20 € HT
- lot 6 - peinture revêtements de sols souples – entreprise COULEURS DECO : 11 900,00 € HT
- lot 7 - plomberie sanitaire chauffage ventilation-poêle à bois – entreprise PAROTON : 44 500,00 € HT + poêle à granulés : 4 429,84 € HT
- lot 8 - électricité – entreprise PAROTON : 10 600,00 € HT

le lot 3 n'a reçu aucune offre, et au vu du montant des travaux, il est proposé de relancer la consultation de deux entreprises.

Demande d'acquisition d'une partie de chemin au village du Vergnoux

La SCI S&E du Vergnoux sollicite l'acquisition de la partie de chemin limitrophe à la parcelle C 375. Le conseil décide d'en demander l'aliénation par enquête publique.

Demande d'adhésion des communes de Bonnat et Montaigut le Blanc au SDIC

La demande d'adhésion au SDIC 23 de ces deux communes est acceptée.

Réfection et amélioration de la voirie, devis PATA

Le conseil décide de faire réaliser l'entretien d'une partie de la voirie communale en point à temps automatique pour un montant de 10 955,98 € HT.

Modification du panneau d'agglomération sur la RD 56

Le maire propose au conseil de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 56, route de Brézenty. Actuellement il est au niveau du n°1 en limite de la parcelle A 180, il conviendrait de l'implanter au niveau du n°9 en limite de la parcelle A 185. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et autorise le maire à prendre l'arrêté nécessaire à cette décision.

Questions diverses

- Suite à la réunion du 30 mars concernant l'acquisition de panneaux : en raison de la configuration des lieux, il n'est pratiquement pas possible d'implanter un miroir à la sortie de la place Jean Moulin.
- Madame A... a annulé sa réservation de terrain au lotissement des Parinauds.
- Les travaux de la 1^{ère} tranche de l'atelier sont pratiquement terminés, ceux de la 2^{ème} sont en cours.